

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Pierre Lachance

<https://www.cadre21.org/membres/395ab7fdb93f0f4bdc4664e>

Date d'obtention : 2023-12-05 14:22:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Des démarches claires qui permettent une intervention adaptée auprès des jeunes. J'en retiens que la priorité est l'intégrité des jeunes et que la démarche vise à non seulement les rassurer mais aussi pouvoir par la suite assurer un suivi avec les services de police et les parents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation m'aidera à être bien outillé dans le cadre de mes interventions auprès de jeunes impliqués dans des situations où il y aurait possible présence de pornographie juvénile. Grâce à la formation mes interventions pourront être bien orientées et je pourrai maintenant définir une marche à suivre et des étapes claires pour ainsi pouvoir rassurer les jeunes et ne pas les laisser dans l'incertitude ou le doute sur la suite des événements.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Protéger l'intégrité, l'anonymat et le bien-être des jeunes impliqués. Avoir une attitude rassurante et soutenir le jeune lors des différentes étapes de la démarche. De plus, je pourrai aussi rassurer les jeunes en ce qui concerne la suite des choses au niveau des interventions policières.